

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000008005-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2011-7-10-2

Séance du vendredi 8 juillet 2011

## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération n° 2007/9<sup>c</sup>/24-07 du Conseil Général du 9 novembre 2007 autorisant le Président du Conseil Général à signer la demande de subvention globale relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen,
- VU les conventions relatives à la désignation d'un Organisme Intermédiaire gestionnaire d'une Subvention Globale du Fonds Social Européen en date des 06 mai 2008 et 25 juin 2010,
- VU la délibération n°CG-2010-4-4-2 du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 Solidarité, et relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil général à la Commission permanente,
- VU le Règlement Financier Départemental adopté par délibération n° CG-2011-2-1-5 du Conseil Général du 14 avril 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention bilatérale relative à l'octroi d'une subvention du Fonds Social Européen à l'association G7, jointe au présent rapport,
- ❖ d'autoriser le versement des subventions correspondantes d'un montant total de 48 568 € :
  - 24 284 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique à prélever sur l'imputation CUCS : programme H712 imputation 65-58-6574-30471-010,
  - 24 284 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique à prélever sur l'imputation FSE : programme H712 imputation 017-564-6574-30471-010.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté